

Droits de l'Enfant 20 bougies mais pas en vain

Jef a décidé de fêter à sa manière l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) en lui consacrant un dossier spécial. C'est en effet ce 7 novembre 2009 que la CIDE fêtera ses 20 ans et la Commission Enfance du Conseil a travaillé durement pour vous offrir un panel varié de ce que sont ces

fameux droits de l'enfant.

Dans ce numéro, nous avons cherché à être à la fois diversifiés, critiques et constructifs... Vous pourrez (re)découvrir certains des principaux articles de cette Convention, qu'il est important de se rappeler quotidiennement. Comme à son habitude, Jef

pose aussi le débat et vous propose plusieurs pistes de réflexion : comment enseigner la citoyenneté à l'école ? (p.8) Outre les droits, qu'en est-il des devoirs ? (p.5) ; etc.

Afin de rendre ce dossier le plus concret possible, vous pourrez, en outre, découvrir ce qui se cache derrière

la notion - tellement importante - de « participation » des jeunes dans les Organisations de Jeunesse qui préparent aussi ces jeunes à devenir des CRACS (p.9)... Nous avons aussi voulu donner la parole aux enfants eux-mêmes, à travers différents témoignages livrés durant cet été et à travers le discours édifiant de Severn

Cullis-Suzuki, jeune adolescente de 12 ans à l'époque, en 1992 ; discours dont nous vous présenterons ici certains extraits (dé)montrant à la fois le sens citoyen des jeunes et l'actualité toujours brûlante des faits dénoncés.

La CIDE a 20 ans... cela valait bien un dossier !

Historique de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

L'anniversaire de la Convention nous rappelle que le combat pour la défense des droits de l'Enfant n'est pas neuf. Il montre combien furent longues les démarches pour obtenir un accord presque universel quant à l'attention particulière qui doit être accordée aux enfants et en faire l'accord international le plus ratifié au monde.

La reconnaissance du caractère spécifique des droits de l'Enfant est née du changement progressif des mentalités qui s'est fortement accéléré au cours du XXe siècle.

C'est en France, grâce à l'influence des idées de la Révolution, que la conscience des droits humains commence son long chemin. La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen voit le jour en 1789, ouvrant sur les concepts de liberté et d'égalité, de droits naturels qui ne peuvent être enlevés aux Hommes. L'ins-truction des enfants devient alors une préoccupation

des gouvernements. Des lois voient le jour au cours du siècle suivant sur la responsabilité parentale et l'obligation scolaire. Les premiers

tribunaux pour enfants sont créés au début du XXe siècle, preuve que la justice accorde désormais un statut aux droits des plus jeunes.

L'idée de mettre en place une vigilance internationale quant à la défense des droits des enfants apparaît en 1913 avec la création de l'Association Internationale pour la Protection de l'Enfance. Après la Première Guerre mondiale, la Société des Nations (SDN)- première organisation internationale ayant pour vocation

de maintenir la paix dans le monde et de créer un code de lois internationales- instaure le Comité de Protection de l'Enfance



adoptant le premier texte définissant les droits de l'enfant : « La Déclaration de Genève ».

La SDN ne survit pas à la Seconde Guerre mondiale,

les Nations Unies (ONU) lui succèdent en 1945 et s'attellent, dès 1946, au dossier des droits humains. La Déclaration universelle des droits de l'Homme est mise en chantier tandis que l'UNICEF (United Nations Children's Fund) est fondé. La Charte des Droits de l'Enfant est approuvée en 1959 ; elle comporte alors dix articles. D'autres textes émergent dans les années suivantes à travers le monde ; ils réglementent principalement les conditions de travail, la protection juridique et la bienveillance des mineurs.

En 1978, la Pologne propose à l'ONU de réfléchir à un texte universel qui assurerait la protection des enfants du monde entier dans tous les domaines qui les concernent. Cette démarche s'inspire du travail du docteur Janusz Korczak, pédiatre et militant polonais, mort en accompagnant 200 enfants juifs dans les chambres à gaz.

Durant les onze années nécessaires pour aboutir à un texte définitif, l'ONU a fait appel à de nombreuses

organisations concernées pour soutenir la rédaction de la charte. Ensemble, les protagonistes ont abouti à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989. Son préambule insiste sur la nécessité d'accorder une protection et une assistance spéciales aux moins de 18 ans. Le monde reconnaît ainsi depuis 20 ans que les enfants, eux aussi, ont des droits.

→ Valérie Hébrant

Pour plus d'infos, rendez-vous sur :

<http://www.droitsenfant.com/histoire.htm>

<http://www.unicef.org/french/crc/>

<http://www.aidh.org/DE/Convention.htm>

Des droits mais quels devoirs ?

Dans les esprits, la notion de droit est automatiquement liée à sa contrepartie : le devoir. Un droit, c'est le pouvoir moral d'exiger quelque chose en vertu d'une règle ou d'un principe reconnu. Un devoir, c'est ce à quoi on est obligé par la loi, la morale. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant est constituée exclusivement de droits.

Des droits et aucun devoir ? La convention fixe les droits des enfants sans définir leurs devoirs. Pour cela, elle s'adresse aux adultes. Par exemple, c'est à eux d'organiser l'école. Pourtant, beaucoup d'adultes invoquent les droits des enfants et leurs devoirs pour expliquer la convention aux plus jeunes. Par exemple, si l'école est un droit, le devoir moral de l'enfant est de

saisir cette opportunité, de prendre à cœur son instruction et de réussir !

Les enfants ont aussi une autre obligation, plus implicite : par le fait que la convention s'applique à tous les enfants, tous ont le devoir de faire respecter ces droits pour eux-mêmes et pour chaque enfant. « J'ai des droits ; les autres doivent les respecter mais j'ai aussi le devoir de faire respecter mes droits. ». Cette égalité pousse chacun à respecter les droits de l'enfant ; une responsabilité collective et individuelle en même temps. De plus, protéger les autres, c'est aussi se protéger « soi » pour l'avenir. En toute logique, les autres le feront pour nous si on l'a fait pour eux. Le seul devoir de l'enfant est de veiller à l'application de la convention.

Comment devenir un super héros des D.E. ?

Il ne faut pas faire trois heures de musculation tous les jours, ni être capable de voler dans les airs. Etre un défenseur de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, c'est une philosophie de tous les jours qui se traduit par des actions et des réflexions. C'est une responsabilité que l'on se donne. Il s'agit presque d'un état d'esprit, d'une quête.

Pour assumer ce devoir « facilement », la première chose à entreprendre, c'est de comprendre les raisons qui expliquent chaque droit, c'est-à-dire la logique qui est mise en avant pour chaque article. Identifier et vivre les valeurs représentées par la Convention-elles que la solidarité, l'universalité, l'indépendance, la

démocratie ou le respect...- permet d'en devenir un bon « défenseur ». Devenir un citoyen critique amène à comprendre le monde et son fonctionnement, à le questionner et à prendre du recul pour construire sa propre opinion.

Ensuite, il faut agir pour l'amélioration de la société, la défense de ses droits et de ceux des autres. L'action rend le jeune acteur et responsable de ce projet. Elle se manifeste par des mots, des gestes, un projet d'expression ou de solidarité... Toutes ces situations de constructions collectives de projets apprennent à prendre la parole en groupe, à défendre des idées, à réagir... Cela prépare chaque jeune à défendre ses droits.

→ Florence Guitt

Témoignages

Art. 12 : « Tu as le droit de donner ton avis sur des choses qui se rapportent à toi et on doit y faire attention. »

Moi je trouve que j'ai le droit de dire à mes parents qu'ils n'ont pas raison mais eux ils pensent avoir toujours raison : car les adultes savent tout mieux que les enfants.
(Iman, 11 ans)

J'ai l'impression que c'est un peu comme une mode : il faut nous demander ce qu'on pense. Nos avis sont écoutés mais trop souvent ils ne sont pas pris en compte. À partir de ce moment, donner son avis n'a plus vraiment de sens.
(Gauthier, 16 ans)

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (ONU, 1989)



Art. 1

Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans

Art. 6

Tout enfant a un droit inhérent à la vie

Art. 7

Le droit à un nom, le droit d'acquiescer une nationalité

Art. 12

Le droit d'exprimer librement son opinion

Art. 14

Le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion

Art. 19

L'enfant doit être protégé contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle

Art. 27

Le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant

Art. 28

Le droit de l'enfant à l'éducation

Art. 31

Le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu

Art. 32

Le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique

Art. 33

Les États doivent protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

Art. 35

Les États prennent toutes les mesures appropriées pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants

Art. 37

Les États parties veillent à ce que nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Texte intégral sur : <http://www.unicef.org/french/crc/>

Ailleurs : l'herbe (beaucoup) plus ... noire que verte !

➔ « Question d'histoire encore : combien de victimes, combien de milliers d'enfants, dans les décombres des camps ? Deviennent combattants ? J'en sais rien, j'donne ma langue au chagrin. Si tu sais, toi, souffle-moi... » 1
20 ans plus tard nous savons et nous... soufflons !

250 millions d'enfants âgés de 3 à 14 ans travaillent dans le monde, beaucoup comme des esclaves ! 99 % de ces enfants proviennent des pays non industrialisés où plus d'un enfant sur cinq en âge d'aller à l'école primaire n'y va pas. Mais c'est aussi un milliard d'habitants qui n'ont pas accès à l'eau salubre, des millions d'enfants qui meurent de maladies éradiquées depuis longtemps chez nous. Alors relativisons un peu et partons explorer d'autres pays pas toujours si lointains !

Question santé

Espérance de vie d'un enfant rwandais : 40 ans ! 80 ans environ pour un enfant belge. Dans les pays en voie de développement, ce sont chaque année 11 millions d'enfants qui n'atteindront jamais l'âge de 5 ans ! 12 millions qui meurent chaque année, victimes de rougeole, pneumonie, diarrhée... faute d'antibiotiques et vaccins. 177 millions d'enfants qui souffrent de malnutrition.

Question enseignement

Combien de petites filles Somaliennes auront la

chance d'aller à l'école ? 7 filles sur 100 en Somalie, au Maroc 64 % ! Souvent ces enfants n'ont d'autres choix que de travailler pour nourrir leur famille. Un enfant africain aura en moyenne la possibilité d'étudier durant 7 ans, un enfant belge plus du double !

Et en Europe ?

Lorsqu'on parle du non respect des droits de l'enfant on pense à ces petits Ivoiriens ou Nigériens travaillant dans des conditions extrêmes dans des mines d'or et qui ne verront bien sûr que passer les pépites ! Ou encore ces dizaines de millions d'en-



Colombie, enfant aux mains des FARC

fants exploités en Asie, ces centaines de milliers de jeunes filles qui se prostituent en Inde, ces millions d'enfants qui travaillent dans les grandes décharges aux Philippines, ces enfants soumis au travail forcé en Inde, Pakistan, Népal dans des conditions extrêmes, 20 heures par jour, souvent attachés. La liste est hélas très longue. Mais plus proche de chez nous, ce

sont aussi 10 000 enfants qui produisent des tapis au Maroc, 200 000 enfants travaillant dans des conditions pénibles et risquées en

99 % des 3-14 ans qui travaillent proviennent des pays non industrialisés

Espagne (agriculture, ateliers textiles, usines de chaussures) et des situations assez semblables au Portugal et en Grèce.

En Belgique tout n'est pas rose

Certes, il existe encore nombre d'enfants dont les droits ne sont pas respectés et le fait que ce soit souvent (bien) pire ailleurs n'est pas prétexte à ce que la Belgique ne consente encore à faire des efforts. Soyons tous conscients de la chance de vivre ici. Et même si les enjeux sont bien différents d'un endroit du globe à l'autre, tous les articles de la convention sont importants.

➔ Olivier Penasse

Quelques liens utiles : www.unicef.be - www.lacode.net - www.droitsenfant.com



Une leçon de citoyenneté

➔ En 1992, invitée à s'exprimer devant les Nations Unies au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, une jeune fille de douze ans, Severn Cullis-Suzuki, rend un témoignage poignant de la situation humanitaire et écologique du monde. Seize années ont passé et pourtant ce discours est toujours d'actualité... Actuel par son contenu..., mais aussi par la leçon donnée par une jeune fille à des adultes. En effet, trop souvent, l'on considère que les jeunes sont inférieurs aux adultes voire même qu'ils manquent tous de citoyenneté... Extraits.

« Bonjour, je suis Severn Suzuki, je m'exprime au nom de l'ECHO, l'Environmental Children's Organization, un groupe d'enfants âgés de douze à treize ans tentant de se faire entendre. (...) En venant ici, je n'ai pas à cacher mes objectifs. Je me bats pour mon avenir. Perdre son avenir n'est pas comme perdre une élection ou quelques points en bourse. Je suis ici pour parler au nom de toutes les générations à venir. Je suis ici

pour parler au nom des enfants affamés du monde entier dont les cris ne sont pas entendus.

J'ai peur de m'exposer au soleil à cause des trous dans la couche d'ozone. J'ai peur de respirer l'air car je ne sais pas quels produits chimiques contient. (...) Dans ma vie, j'ai rêvé de voir de grands troupeaux d'animaux sauvages, des jungles et des forêts tropicales remplies d'oiseaux et de papillons, mais maintenant je me demande si tout cela existera encore lorsque mes enfants voudront le voir. (...)

Je suis seulement un enfant et je n'ai pas toutes les solutions, mais je veux que vous réalisiez que vous non plus ! Vous ne savez pas comment réparer les trous de notre couche d'ozone. Vous ne savez pas comment faire revenir le saumon dans nos eaux polluées. Vous ne savez pas comment ramener un animal dont l'espèce est éteinte. Et vous ne pouvez pas ramener les forêts dans des zones qui sont devenues des déserts. Si vous ne savez pas comment

réparer les dégâts, s'il vous plaît, arrêtez la casse ! Ici, vous êtes des délégués de vos gouvernements, des hommes d'affaires, des journalistes ou des



hommes politiques. Mais, en réalité, vous êtes des mères et des pères, des sœurs et des frères, des tantes et des oncles. Et chacun de vous est l'enfant de quelqu'un. Je suis seulement un enfant, et pourtant je sais que nous faisons tous partie d'une famille, forte de cinq milliards de membres, en fait, forte de 30 millions d'espèces.

Les frontières et les gouvernements ne changeront jamais ça. Je suis seulement un enfant, et pourtant je sais que nous sommes tous concernés par le même problème, et que nous devrions agir comme un seul et même être, tendu vers un objectif unique. (...)

Dans mon pays, nous gaspillons tellement. Nous achetons et jetons. Et pourtant, les pays du Nord ne partagent pas avec les nécessiteux. Même si nous avons plus que ce dont nous avons besoin, nous avons peur de partager, peur de perdre certaines de nos richesses. (...)

Si un enfant de la rue qui n'a rien est prêt à le partager, pourquoi nous, qui avons tout, sommes nous aussi avares ? Je ne peux m'empêcher de penser que ces enfants ont mon âge et que nos lieux de naissance font une si immense différence. Je pourrais être l'un de ces enfants vivant dans les favelas de Rio. Je pourrais être un enfant souffrant de la faim en Somalie, une victime de la guerre au Moyen-Orient, ou un

mendiant en Inde. Je suis seulement un enfant, mais je sais que si tout l'argent dépensé pour la guerre était consacré à trouver des solutions environnementales et à lutter contre la pauvreté et les maladies, ce monde serait merveilleux ! (...)

N'oubliez pas pourquoi vous assistez à ces conférences, pour qui vous le faites... Nous sommes vos propres enfants. Vous décidez dans quel monde nous allons grandir. Les parents devraient être en mesure de rassurer leurs enfants en leur disant « tout va bien se passer, ce n'est pas la fin du monde et nous faisons de notre mieux ». Mais je ne pense pas que vous puissiez encore nous dire ça. Sommes-nous seulement sur la liste de vos priorités ? Mon père dit toujours : « Tu es ce que tu fais, pas ce que tu dis ». Eh bien, ce que vous faites me fait pleurer la nuit. Vous continuez à nous dire que vous nous aimez. Mais je vous mets au défi, svp : faites que vos actions reflètent vos mots. Merci. »

➔ Marc Bouhy

Les atteintes aux droits de l'enfant en Belgique

La convention internationale des droits de l'enfant plaide pour que toute société prenne en considération « l'intérêt supérieur » des enfants (article 3.1) mais ce n'est pas toujours évident dans les faits ...

Comparé à d'autres pays en termes de respect des droits de l'enfant, la Belgique obtient une cote plutôt positive : on n'y emprisonne pas les mineurs pour leurs opinions politiques ; on n'y exploite pas les enfants dans des travaux indignes ; l'accès à l'instruction y est garanti pour tous par la loi. Autrement dit : la société belge respecte les droits de l'enfant.

Tout n'est pas rose pour autant : ces dernières années par exemple, le culte de la performance et du résultat ont engendré un système éducatif où nombre d'enfants vivent des sentiments d'échec et d'infériorité parce qu'ils doivent devenir productifs au-delà du raisonnable... Qu'en est-il aujourd'hui du droit au repos, au rêve, à la libre récréation (art 31) ? Ne pourrions-nous pas abandonner nos systèmes compétitifs pour enfin encourager la réalisation de soi, sans bulletin à la clé ?



Les centres fermés pour illégaux

Mais l'atteinte la plus inacceptable aux droits de l'enfant en Belgique (art 22) : c'est le sort réservé aux étrangers illégaux cherchant refuge dans notre pays. Selon Jean-Yves Hayez, « l'agression contre les enfants est multiforme : on laisse sciemment leur famille dans la précarité et l'insécurité. (...) On les incite indirectement à la haine en les traitant comme des sous-hommes. »

D'après Jean-Yves Hayez, psychiatre infanto-juvénile, docteur en psychologie, professeur émérite à l'Université catholique de Louvain.
www.jeanyveshayez.net

Pour les adolescents aussi, c'est compliqué : trop souvent, les médias parlent des adolescents turbulents comme des pires dangers de la nation. Ils les qualifient de violents, bagarreurs, indésirables. Résultat : on multiplie les places en centre fermé. Quand parle-t-on de leur créativité, de leurs talents, de leur capacité à faire changer le monde par leurs idées nouvelles ?

Les enfants porteurs d'un handicap ont aussi attiré notre attention, notamment en termes d'accès aux ressources matérielles de la société. Il revient à chacun de veiller à la qualité de leur vie sociale pour éviter qu'ils ne vivent reclus (art 23). Comme tous les enfants, ils ont le droit d'exprimer leurs besoins, leurs projets, leurs opinions sur leurs droits spécifiques, et surtout, le droit d'être entendus (art 12).

Alors pour que tous les enfants aient les mêmes droits en Belgique, il faut que chacun se retrousse les manches pour les soutenir et les défendre, mais surtout, pour permettre à chaque enfant de s'épanouir en tant que membre de la société à part entière.

➔ Priscilla De Radigues

Témoignages

Art. 31 : « Tu as le droit de te reposer et d'avoir des loisirs, de participer à des activités culturelles et artistiques. »

C'est sûr, tous les enfants ont des vacances en Belgique... mais tous ne PARTENT pas en vacances ! C'est mon cas alors, pour moi, la plaine, c'est mes vacances ! C'est pour ça que j'aime venir. Les animateurs me donnent des vacances !
(Emilie, 8 ans)

Pour certains enfants, ou plutôt certains parents, c'est la course aux activités extrascolaires : il faut que leurs enfants en fassent un max et, surtout, qu'ils en apprennent un max. Pour cela, ils sont prêts à payer... et pas mal. Il y a des petits malins qui l'on compris et qui en font un business. Du coup, les prix flambent et tous les enfants n'y ont plus accès. Je ne parle pas pour moi, mais je constate cela.
(Sarah, 17 ans)

Moi, j'ai jamais été dans un musée.
(Gaël, 9 ans)

Bernard De Vos, un Délégué général aux l'enfant très impliqué

D'emblée, il franchit avec le standing habituel des hauts fonctionnaires : t-shirt orange, baskets, mobilier professionnel acheté sur eBay... Et pourtant, depuis un an, c'est lui qui veille à la promotion et à la défense des droits et des intérêts des enfants dans toute la Communauté française. Extraits choisis d'une rencontre riche et bouillonnante, à l'aube du 20ème anniversaire de la Convention des droits de l'enfant...

Etre Délégué général aux Droits des enfants et des jeunes, ça consiste en quoi exactement ?

Ma fonction a été créée suite à l'adhésion de la Belgique à la Convention des droits de l'enfant. Cette législation internationale expose les Etats signataires à des sanctions en cas de non-respect. Ainsi, tous les 5 ans, la Belgique est amenée à s'expliquer sur tous les manquements liés à ses engagements. Cette fonction comporte quatre missions principales. D'abord, nous recevons les plaintes et les demandes d'information concernant l'application des droits de l'enfant.

Ensuite, nous faisons la promotion de la Convention. Par exemple, avec un bus, nous sillonnons les villes et les campagnes pour parler de ce texte. L'essentiel, c'est qu'il vive !

Nous avons également un rôle de contrôle et d'inspection du respect de la Convention, par exemple dans les centres pour jeunes délinquants.

Enfin, notre dernier rôle - et sans doute le plus important - est un travail d'interpellation politique et de recommandations. Bien que je n'aie pas un pouvoir inouï, les politiques sont obligés de me répondre lorsque je les interroge sur une situation gênante. Et avec la médiation

Quelle est la situation de la Belgique en ce qui concerne les droits des jeunes ?

Aucun article de la Convention n'est tout à fait respecté par la Belgique. En cause, la pauvreté, les inégalités d'accès à l'école, à la culture et au sport ! Est-il normal que



Bernard De Vos, Délégué Général aux Droits de l'Enfant

sation de certaines interventions, qui nous donne plus de poids, je peux développer un style « poil à gratter » allant de pair avec la fonction.

Derrière chacune de nos actions, ce sont des situations concrètes, des enjeux de société et de dignité humaine qui sont en question.

dans notre Belgique francophone, certains jeunes ne puissent pas jouer comme les autres, faute de moyens ?

Vous avez l'air bien à l'écoute. Est-ce qu'un jeune peut vous interpellé lorsqu'il rencontre des difficultés ?

En cas de manquement à un droit des jeunes, j'oriente

vers un service d'aide sociale. Ces services ont des antennes de proximité et font vraiment du bon boulot. Pour notre part, avec notre équipe, nous nous situons en 3ème ligne, après l'école, le PMS, les mouvements de jeunesse, etc. Nous intervenons alors quand les autres possibilités sont épuisées.

➔ Bernard Mathieu (ICC) et Annick Hoornaert (Les Scouts)

Pour en lire plus sur le travail du Délégué général aux droits de l'enfant et du jeune : www.cfwb.be/dgde/



Et à l'école, comment applique-t-on ces droits ?

➔ « (...) les droits que l'on donne à l'enfant ne seront jamais de vrais droits parce que des vrais droits sont toujours le résultat d'un rapport de forces (...). Or les enfants ne se battent pas pour les droits de l'enfant; ce sont des droits que nous, les adultes, nous leur octroyons et que nous pouvons toujours leur enlever s'ils ne veulent pas se taire en mangeant leur soupe. »

car peu d'entre nous ont connu une éducation qui donnait droit à la participation. Il peut donc nous sembler difficile de donner ce que l'on n'a pas reçu.

Il reste, pourtant, la possibilité de se former, un travail de longue haleine, certes. Mais quand les enjeux sont aussi grands qu'aujourd'hui, il nous semble que la motivation doit l'être aussi. Et s'il

des compétences inhérentes à cet exercice : présenter, défendre les idées des élèves de la classe auprès des autres partenaires de l'école ; se réunir, échanger, débattre, prendre des décisions ensemble ; concrétiser une idée, gérer collectivement sa mise en œuvre ; etc. Cette énumération montre que la communication et la confiance accordée aux jeunes constituent les ingrédients indispensables pour que la sauce prenne.

De même, comme le répète souvent la JEC (Jeunes et Citoyens), la délégation ne consiste pas à donner « tous pouvoirs » aux jeunes mais à le partager par l'intermédiaire du dialogue et de possibilités d'actions. De sorte que chacun saisisse concrètement les effets de sa parole. Déléguer, c'est donner à chaque acteur une place et une parole pour participer à la construction, au développement, de la vie de l'établissement. Être délégué, c'est porter une parole et agir pour le collectif.

Les quatre premières conditions d'un projet viable sont :

- Une volonté bienveillante par la direction de soutenir l'expression des étudiants.
- Des élèves eux-mêmes intéressés par la démarche
- Une réflexion sur le temps et les espaces accordés à cet usage
- Un soutien réel accordé aux élèves

La participation des élèves, via la délégation, est une proposition parmi d'autres pour encourager le respect de l'enfant et une éducation à la citoyenneté. Elle est un vecteur de dialogues entre l'adulte et l'enfant et est un « gage » de respect des droits de l'enfant.

Stéphane Houbion (Jec)



À l'école les droits de l'enfant font partie du quotidien

Cette phrase de Tomkiewicz renferme tout le paradoxe des droits des enfants. Ce rapport de force nous fait parfois oublier qu'éduquer les enfants au principe de la démocratie et à la citoyenneté est aujourd'hui indispensable si nous voulons un monde plus respectueux des valeurs humanistes.

Le corps enseignant, tout comme les parents, se retrouve dans un dilemme

existe une clef pour y parvenir, il nous semble que la participation est celle-là.

Mais qu'est-ce qu'éduquer à la citoyenneté ?

Eduquer à la citoyenneté passe avant tout par une pratique, l'enjeu de celle-ci étant de permettre aux jeunes de prendre des décisions sur les domaines qui les concernent et de développer

Les droits de l'enfant, c'est tous les jours.

Le 20 novembre est célébrée la journée mondiale des droits de l'enfant. Ce jour là, de nombreuses initiatives mises en place notamment par certaines OJ sont mises à l'honneur dans la presse, les médias... Mais cette journée ne devrait-elle pas être mise à l'honneur tous les jours ! ?

Voyons comment cela se passe dans les organisations de jeunesse (OJ).

L'une des principales caractéristiques communes à l'ensemble des OJ est, si l'on se réfère au décret OJ, de former des CRACS : des Citoyens, Actifs, Responsables, Critiques et Solidaires. Peut-être que certaines OJ vont-elles mettre en place une action particulière pour cet événement car celui-ci a son importance... à une chose près. Ce jour-là est un jour festif qui sert essentiellement à rappeler ce qu'il ne faut pas oublier au quotidien. Car la vraie action, celle-là même visée par la charte des droits de l'enfant se déroule tous les jours, 365 jours par an pour chaque enfant, et sûrement lors de chaque activité mise en place par une OJ.

En effet, comment créer des fameux CRACS sans tenir compte de la charte

des droits de l'enfant ? Si l'on regarde de plus près les projets des différentes OJ, force est de constater que l'enfant ou le jeune est au centre des actions organisées et fait donc partie intégrante du projet créé. L'adulte, quant à lui, l'accompagne dans sa progression citoyenne en l'aidant à mettre en place de réelles possibilités d'action.

Ainsi nous pouvons retrouver deux grands types d'action mises en place. Les premières sont tout à fait claires et énoncées, comme la mise en place d'un séjour de vacances solidaire, d'un chantier international, d'une formation d'animateur ou à la gestion de groupe... Les deuxièmes sont moins visibles au premier regard mais ont également une très grande importance, comme un travail sur la communication verbale et non verbale dans un groupe, l'évolution au sein de groupes de tailles, d'origines, de cultures, de convictions ou d'âges différents, mais encore la création de lieux d'expression ou d'expérimentation. Bref, des lieux d'échanges où chaque acteur, chaque enfant, chaque jeune a vraiment sa place.

Et quel rapport avec la vie quotidienne ?

Le rapport est assez direct puisque comme énoncé ci-dessus, ces lieux de partage et d'expérimentation ont pour but non pas de former des jeunes ou des enfants d'OJ, mais bien des citoyens au quotidien. Et à chaque fois qu'un enfant pose un acte citoyen, pourquoi ne pourrions-nous pas faire une petite fête pour mettre en valeur cet acte repris dans la charte de l'enfant. En tout cas, pour les travailleurs, bénévoles et les des OJ, la charte de l'enfant, c'est tous les jours !

➔ Garantie MILEN

Nature et Loisirs,
asbl Louis Picalausa.

Témoignages

Art. 28 & 29 : « Tu as le droit d'aller à l'école. L'école doit être obligatoire et gratuite. L'école doit te donner la possibilité de développer ta personnalité, t'apprendre et respecter les droits de l'homme, tes parents, ton entourage et te préparer à être adulte. »

Je ne pense pas que l'école soit gratuite: on doit payer les journaux de classe, les livres, la piscine... et si on n'amène pas l'argent, le prof le dit devant toute la classe jusqu'à ce qu'on paie. Vaut mieux payer !
(Emmeline, 12 ans)

Faut pas se leurrer : tout le monde n'a pas le droit d'aller dans toutes les écoles. Mon école, ce sont tous des jeunes de même catégorie. Ce sont des potes mais il n'y a pas le même mélange qu'ici (en formation d'animateur). Je ne crois pas que ce soit un hasard ! Je peux pas dire comment ça se passe, mais je ne crois pas que ce soit un hasard.
(Simon, 16 ans)

Avec ma prof, on peut remplacer ce qu'elle écrit par un autre mot qu'on connaît mieux. C'est ça qui est chouette, elle nous laisse libre.
(Timothy, 8 ans)

Ça me fait rire ! Je ne suis pas sûre que les profs, ils sont au courant qu'ils doivent développer notre personnalité, apprendre à respecter les droits de l'homme etc... Enfin, il y en a quand même, oui... Mais pour la majorité, c'est « matière-matière » et je n'ai pas de matière « développement de la personnalité ».
(Ysaline, 17 ans)





Agenda

1. Amnesty International :

Sensibilisation des élèves de primaire à la Convention, 1-20/11/09

2. ATD Quart-Monde :

- Conférence-débat sur la protection de l'enfance dans les familles précaires, 4/11/09
 - Présentation d'une vidéo sur les rencontres d'enfants à travers le monde, 7/11/09

3. BADJE :

- Animations extrascolaires consacrées aux droits de l'enfant, 1-20/11/09
 - Conférences et débats sur les droits de l'enfant lors du Salon de l'Éducation, 21-25/10/09

4. DEI Belgique :

Présentation d'outils pédagogiques lors d'une formation aux droits de l'enfant, 13-15/11/09

5. ECPAT :

Campagne www.stopprostitutionenfant.be, 1-20/11/09

6. Ligue des Familles :

- Journée « Citoyen20ans », 24/10/09
 - Dossier spécial « Droits de l'enfant » dans le Ligueur, 20/11/09

7. Ligue des droits de l'Homme :

- Ateliers et exposition de photos de jeunes migrants (date à confirmer)
 - Émission-radio publique sur la protection de la vie privée des jeunes sur Internet (date à confirmer)
 - Formation sur les droits de l'enfant en Belgique, 13-15/11/09

8. PLAN Belgique :

Parcours-découverte et bataille de coussins géante lors de la remise officielle de la pétition de PLAN sur la violence à l'égard des enfants, 18/11/09

9. UNICEF Belgique :

- Présentation du Rapport des enfants et des jeunes sur l'application de la Convention en Belgique, 18/11/09
 - Exposition interactive avec les jeunes, 18/11/09

Contactez-nous pour toute information !

Frédérique VAN HOUCKE et Valérie PROVOST
 Rue Marché aux Poulets, 30 à 1000 Bruxelles - Tél : 02/223.75.00
valerieprovost@lacode.be et frederiquevanhoucke@lacode.be
www.lacode.be



En O.J., la participation des jeunes et des enfants est un Droit acquis

En Organisation de Jeunesse (O.J.), la participation est un élément clé du projet éducatif du secteur : faire des Citoyens, responsables, actifs, critiques et solidaires – des CRACS. Concrètement, comment cela se déroule-t-il ? Quelle place est donnée aux enfants et aux jeunes ? Un petit tour d'horizon de différents projets et associations offre quelques pistes de réponse.

La première façon de participer, c'est évidemment... d'être là ! Inévitablement, chaque OJ prévoit des moments et des lieux de rencontres avec les jeunes. À la fois dans la réalité, comme les Jeunes FGTB qui installent un stand au Festival de Dour, mais aussi dans le monde virtuel, comme les projets « Blogomag » d'Action-Ciné-Média-Jeunes ou « Les Douzquinz.be » du CIDJ.

Mais être présent ne suffit évidemment pas pour participer. Il faut aussi « accrocher ». Lorsqu'il s'agit de sujets auxquels on est peu familier – la sécurité sociale, la vie sous tente, le handicap – les activités visent plutôt la découverte ou la sensibilisation. Chez Reform, « Bruxelles, je te découvre » propose à des classes de se balader dans Bruxelles à la découverte de l'histoire de la ville, et de répondre à des questions qui émaillent un parcours débouchant sur un trésor : les spéculoos bruxellois !

Plus chacun trouve sa place dans le projet, plus l'accroche est forte. Ainsi, chez les Guides catholiques de Belgique, le label « Reine Astrid » identifie les sections qui veillent à penser leurs activités pour accueillir des personnes avec un handicap. L'adaptation peut passer, par exemple,



Activité chez les Guides catholiques, sous le label « Reine Astrid »

par une attention terrain de jeux praticable en fauteuil, etc. De quoi réaliser la participation... de tous !

Participer, c'est... participer !

La participation, c'est évidemment aussi des échanges en groupe, la réalisation d'œuvres créatives, l'expression d'opinions sur des sujets importants, etc. De l'action, quoi ! Imaginer, décider, préparer, vivre, fêter : à chacune des étapes, il y a des responsabilités à prendre.

Dans « Les Douzquinz.be », l'objectif du projet est de réaliser un document d'information à destination des jeunes. Ceux-ci sont mobilisés d'emblée, depuis le choix des thématiques sur lesquelles il existe un besoin d'information jusqu'à la diffusion de l'outil en passant par la relecture des contenus produits par l'équipe de permanents. Ces actions s'inscrivent aussi dans un cadre pédagogique et relationnel. Chez Arc-en-Ciel, par exemple, les jeunes qui se forment à l'animation sont plongés dans une alliance subtile entre autonomie et soutien des formateurs, dans un climat de défis qui

Ce que les organisations de jeunesse mettent en place pour favoriser la participation des jeunes a aussi un impact sur le monde adulte. À travers le projet « Quand le patrimoine s'emballe » du Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse, il est évident qu'une partie de l'action consiste à sensibiliser les politiques par rapport à la place que peuvent prendre les enfants à la vie de la Cité.

Tous ces beaux projets mettent en avant d'une manière ou d'une autre la participation des jeunes, droit essentiel dans la Convention.

➔ Bernard Mathieu

Témoignages

Art. 2 : « Tous les enfants du monde ont les mêmes droits, même s'ils sont de race, de couleur, de religions différentes. La Belgique doit tout faire pour que tous les enfants soient traités de la même manière. »

Les jeunes sont victimes de discrimination, ils sont vus comme des méchants, des voleurs : les vieilles dames serrent leur sac contre elles dans le métro. (Arthur, 17 ans)

En Belgique, on est privilégié... Pourtant, quand je vais en ville avec mes parents, je vois des enfants qui mentent. Ce sont souvent des étrangers. Comment ça se fait qu'ils mentent, je ne comprends pas. Mes parents me disent qu'ils sont pauvres mais je ne comprends pas comment ça se fait. (Audrey, 9 ans)



Le CIDJ a donné la parole aux jeunes lors de l'événement « les Douzquinz.be »

par une formulation de consignes de jeux sur lecteur MP3 plutôt que par écrit,

les amène à se surpasser en préparant des activités « épatantes ».